



TRAVAUX RESEAUX HUMIDES ET SECS SECTEUR TATTES

Réunion publique - Jeudi 31 mars 2022

Extrait révisé le 22.03.2024

Plan de situation des travaux



Zone travaux
Tranche 1
« Tattes du bas »

Zone travaux
Tranche 2
« Tattes du haut »

Réseaux humides



Organisation des travaux



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

- Réalisation des travaux :
 - ✓ **Groupement d'entreprises (SOGEA, RAMPA, CLAPASSON) pour :**
 - Les travaux de terrassement et de remblaiement
 - La pose des canalisations d'eaux usées et d'eau potable

 - ✓ **Entreprise COLAS pour :**
 - Les travaux d'enrobés

- Coordonnateur Sécurité : M. MERESSE, société CDSA

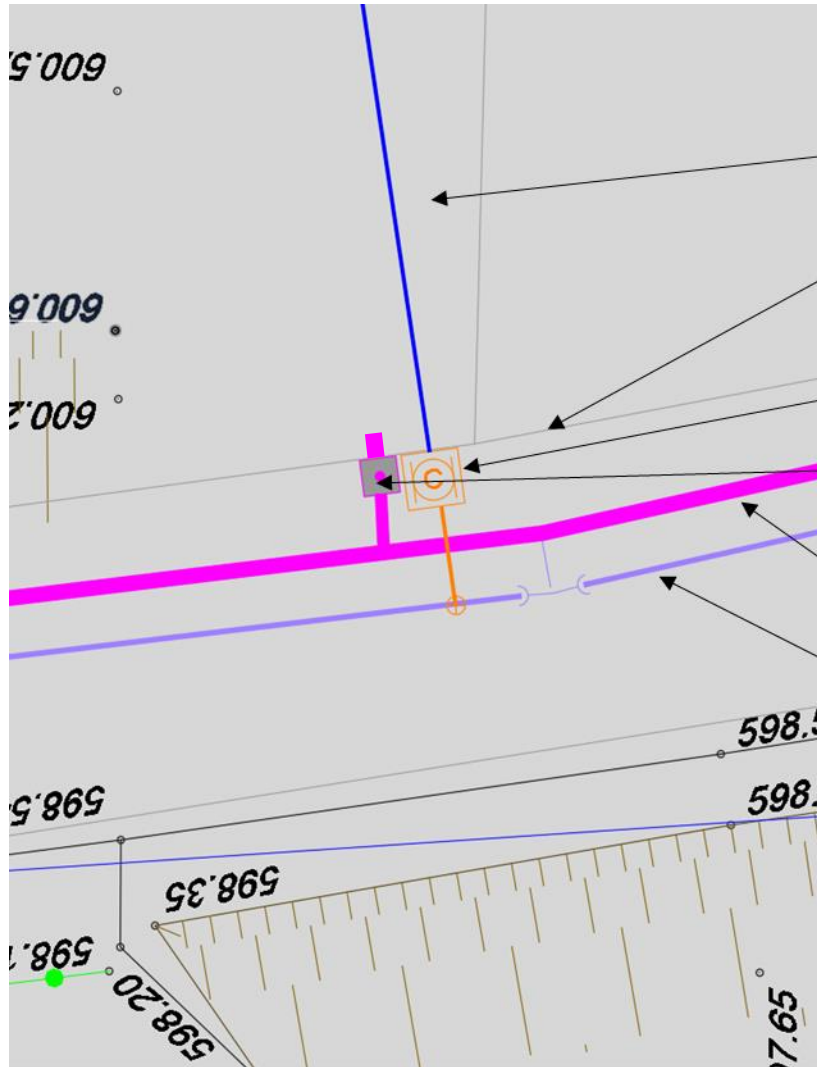
Organisation des travaux



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

- Travaux réalisés en route barrée de 8h30 à 16h30
- Accès secours et riverains maintenus par la création d'une piste d'accès entre la route des Tattes et la route de Montauban
- Pas de travaux durant la période hivernale (décembre-février) sauf pour la création de la piste (hiver 2022-2023)

Schéma type d'un branchement EU et AEP



Branchement existant d'eau potable

Limite de propriété

Regard compteur d'eau potable projeté

Tabouret de branchement d'eaux usées projeté

Canalisation d'eaux usées projetée

Canalisation d'eau potable projetée



Organisation des travaux



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Branchement assainissement :

- Délai de 2 ans à la date de réception des travaux d'Annemasse Agglo pour effectuer le raccordement au réseau public d'eaux usées avec vidange et remblaiement de la fosse septique

- Le service Contrôle d'Annemasse Agglo vérifie la conformité du raccordement EU au réseau public
 - Si conforme -> paiement par le propriétaire de la taxe de raccordement (PFAC) de 568,71 € par propriété

 - Si non raccordé (à l'issue du délai de 3 ans après la réception des travaux d'Annemasse Agglo) -> paiement de pénalité

Organisation des travaux

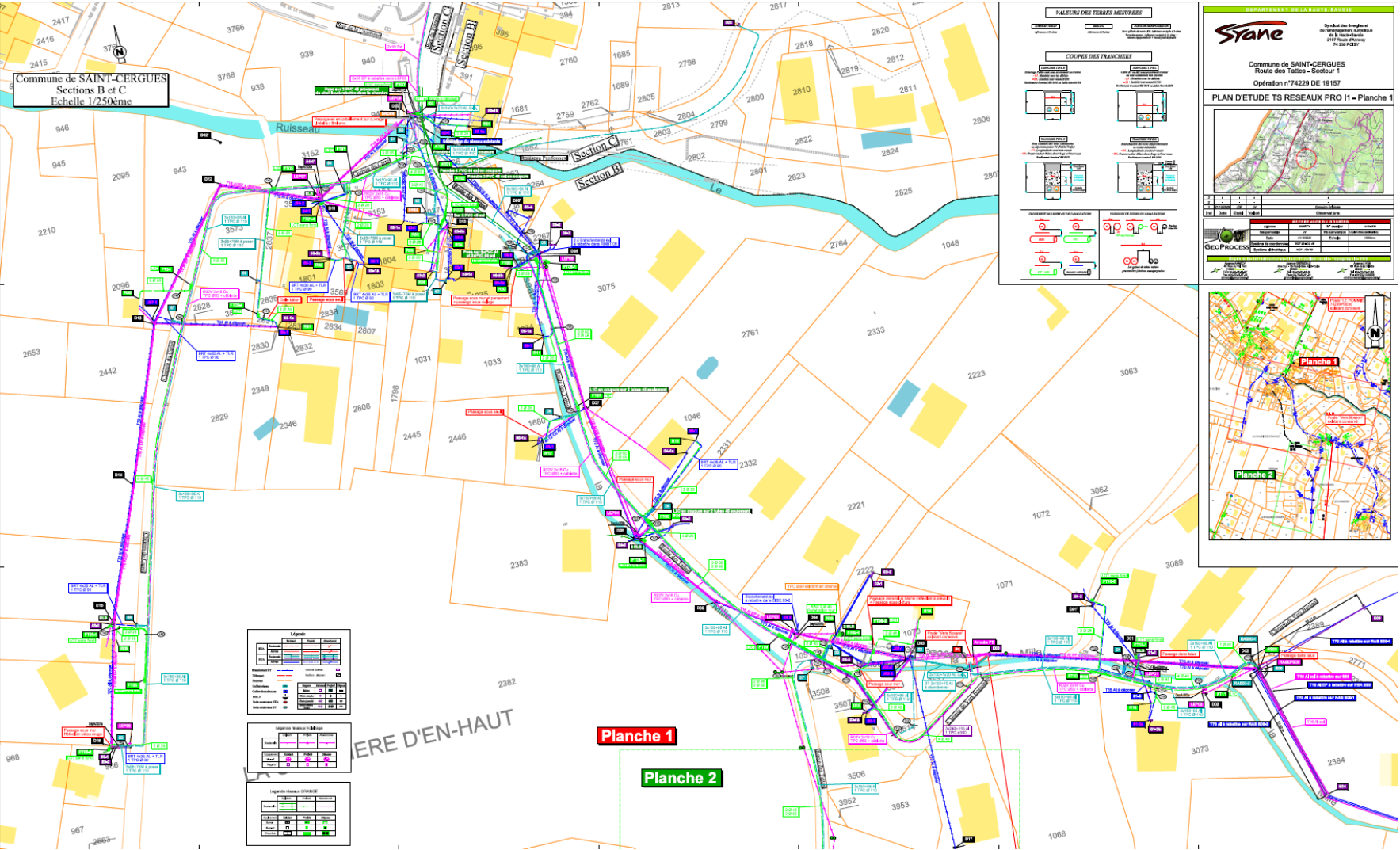
Branchement AEP :

- Déplacement du compteur dans un regard en limite de propriété (voie publique) par un plombier d'Annemasse Agglo
- Constat de non-fuite sur la partie privée établi en présence du propriétaire
- Coupures d'eau :
 - 1 demi-journée pour le raccordement sur le dépannage provisoire
 - 1 demi-journée pour le raccordement sur la conduite définitive
 - 2 demi-journées pour le raccordement définitif des canalisations principales

Réseaux secs



Plan travaux – Tranche 1



PROFILS DES TRAVÉS MESURÉS

COUPES DES TRANCHEES

SYMBOLS DE CHANGEMENT DE COTE

SYMBOLS DE CHANGEMENT DE PENTE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

Service des Travaux et
d'Infrastructure Urbaine
117 Rue de la Poste
54000 Nancy

Commune de SAINT-CERGUES
Route des Tailles - Secteur 1
Opération n°74229 DE 19157

PLAN D'ETUDE TS RESEAUX PRO I1 - Planche 1

Item	Quantity	Unit
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		
36		
37		
38		
39		
40		
41		
42		
43		
44		
45		
46		
47		
48		
49		
50		
51		
52		
53		
54		
55		
56		
57		
58		
59		
60		
61		
62		
63		
64		
65		
66		
67		
68		
69		
70		
71		
72		
73		
74		
75		
76		
77		
78		
79		
80		
81		
82		
83		
84		
85		
86		
87		
88		
89		
90		
91		
92		
93		
94		
95		
96		
97		
98		
99		
100		

Planche 1
Planche 2

Plan travaux - Tranche 1

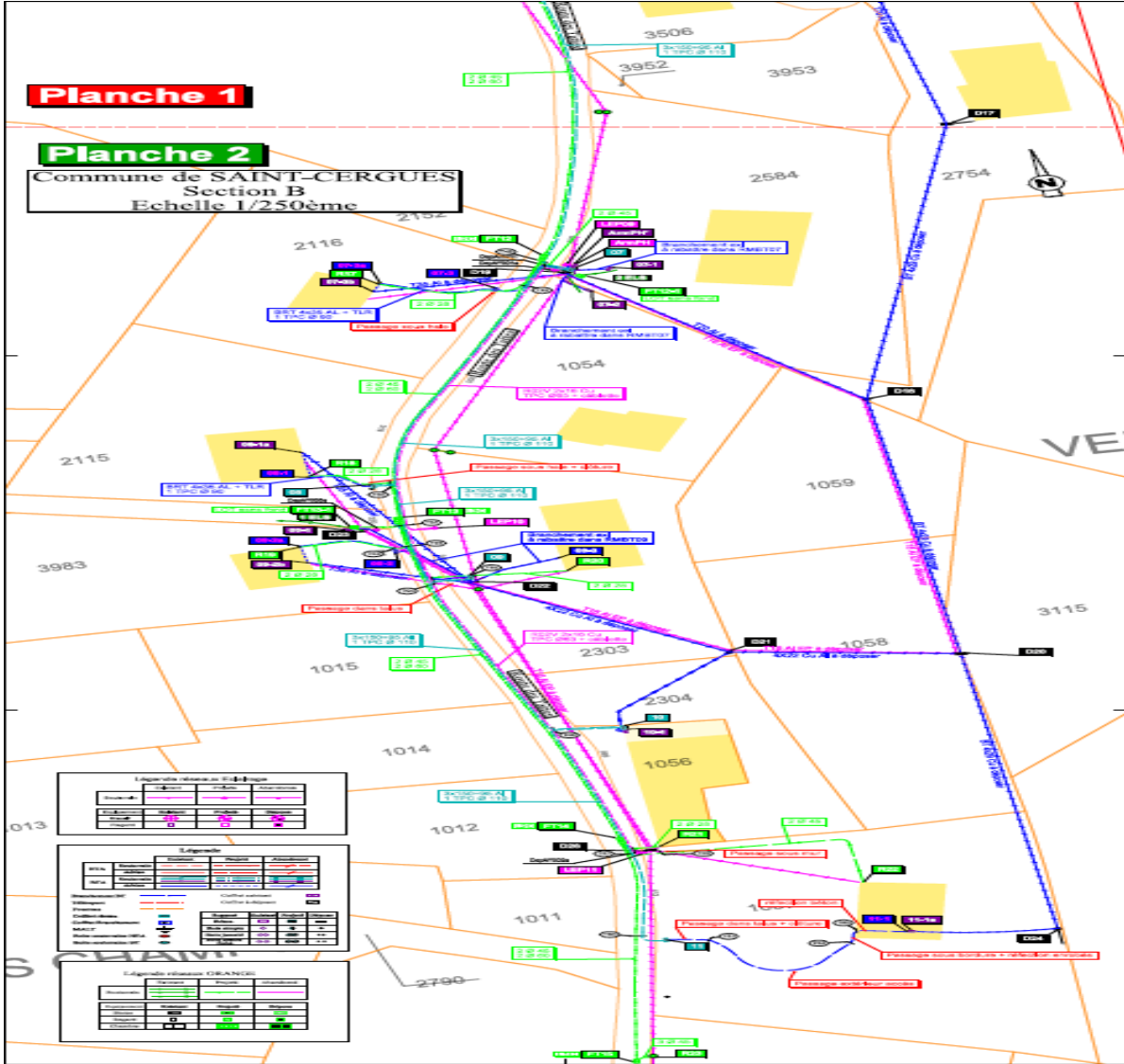


Planche 1

Planche 2

Commune de SAINT-CERGUES
Section B
Echelle 1/250ème

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

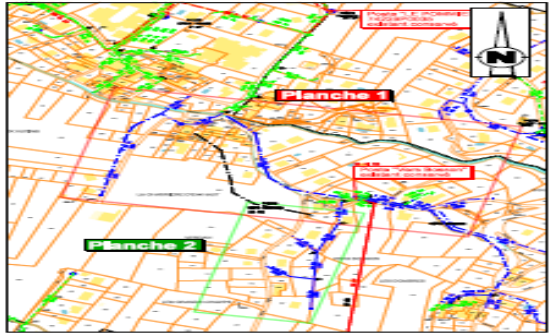
Syane
Société des Energies et
de l'Environnement Industriels
216 Place Carnot
74 200 GENEVY

Commune de SAINT-CERGUES
Route des Tailles - Secteur 1
Opération n°74229 DE 19157

PLAN D'ETUDE TS RESEAUX PRO I1 - Planche 2

PROJET		OPERATION	
N°	74229 DE 19157	N°	74229 DE 19157
Date	2008	Date	2008
Etat	ETUDE	Etat	ETUDE

GEOPROCESS



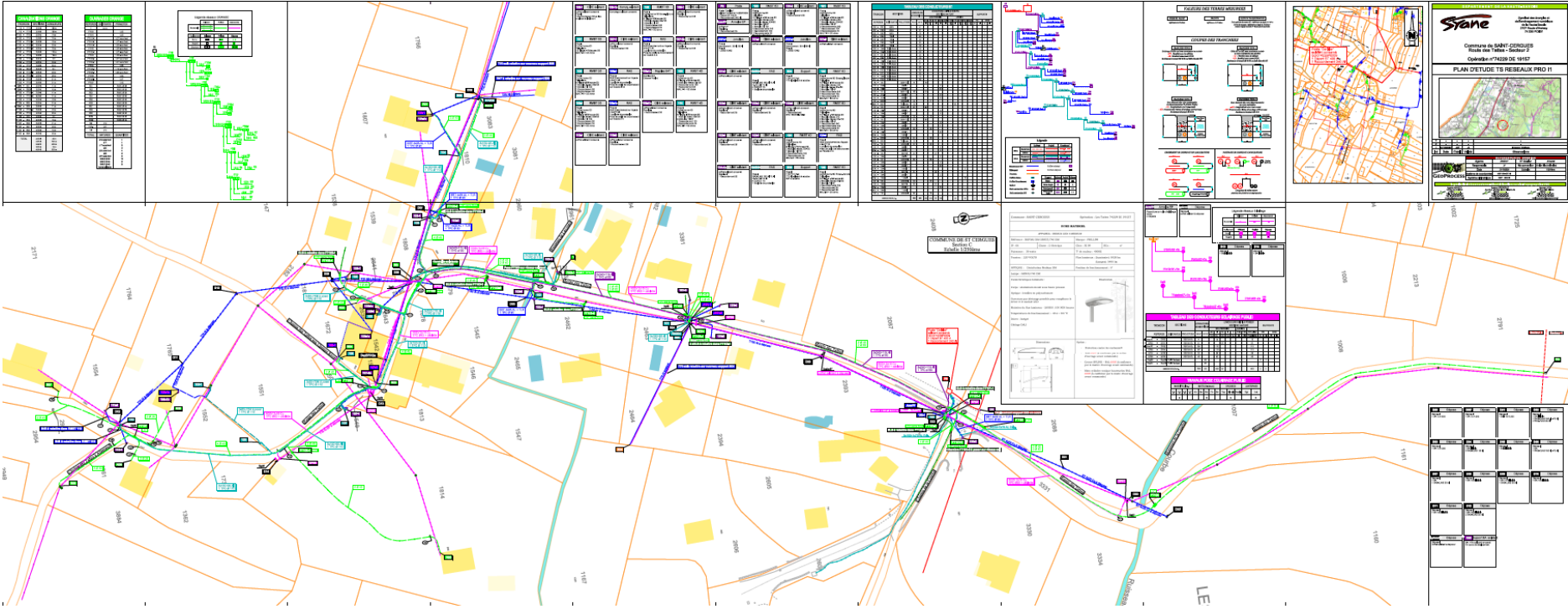
VALEURS DES TERRES MESUREES

Parcelle	Surface (m²)	Surface (a)	Surface (v)
1011	1011	1011	1011
1012	1012	1012	1012
1014	1014	1014	1014
1056	1056	1056	1056
1058	1058	1058	1058
1059	1059	1059	1059
1054	1054	1054	1054
2116	2116	2116	2116
2152	2152	2152	2152
2303	2303	2303	2303
2304	2304	2304	2304
2584	2584	2584	2584
2754	2754	2754	2754
2790	2790	2790	2790
3115	3115	3115	3115
3506	3506	3506	3506
3952	3952	3952	3952
3953	3953	3953	3953
3983	3983	3983	3983

COUPES DES TRANCHES

1. Tranche pour câbles de 100mm de diamètre
2. Tranche pour câbles de 150mm de diamètre
3. Tranche pour câbles de 200mm de diamètre
4. Tranche pour câbles de 250mm de diamètre
5. Tranche pour câbles de 300mm de diamètre
6. Tranche pour câbles de 350mm de diamètre
7. Tranche pour câbles de 400mm de diamètre
8. Tranche pour câbles de 450mm de diamètre
9. Tranche pour câbles de 500mm de diamètre
10. Tranche pour câbles de 550mm de diamètre
11. Tranche pour câbles de 600mm de diamètre
12. Tranche pour câbles de 650mm de diamètre
13. Tranche pour câbles de 700mm de diamètre
14. Tranche pour câbles de 750mm de diamètre
15. Tranche pour câbles de 800mm de diamètre
16. Tranche pour câbles de 850mm de diamètre
17. Tranche pour câbles de 900mm de diamètre
18. Tranche pour câbles de 950mm de diamètre
19. Tranche pour câbles de 1000mm de diamètre

Plan travaux - Tranche 2







Organisation des travaux

- Réalisation des travaux :
 - ✓ **Entreprise BOUYGUES Energie Services** pour :
 - Les travaux de terrassement et de remblaiement
 - La pose des fourreaux basse tension, éclairage et France Telecom
 - Déroulage des câbles BT et éclairage
 - Pose des candélabres

Branchement basse tension :

- Réalisation des génie-civil et câblage par l'entreprise
 - Pose des coffrets en limite de propriété
 - Mise sous tension provisoire du réseau souterrain
 - Reprise des branchements sous tension par l'entreprise Bouygues ES
 - Coupure électrique pour mettre le réseau aérien hors tension et le réseau sous tension définitivement
-
- Coupures électrique :
 - 2 h pour la reprise du branchement sur le réseau souterrain (coupure individuel)
 - 1 demi-journée pour le raccordement définitif sur le réseau souterrain (coupure générale)

Branchement basse tension :

Exemple de coffrets pouvant concerner votre parcelle :	Exemple d'un coffret :	En situation :
<p>CCPI (Coupe-Circuit Principal Individuel) Appelé sur les plans : CIBE</p> <p>Son rôle est de permettre une coupure d'électricité rapide depuis le domaine public en cas d'urgence</p>		
<p>REMBT : (Raccordement Emergent Modulaire Basse Tension)</p> <p>Son rôle est de permettre d'intégrer en un point unique, dans une même enveloppe, les équipements électriques nécessaires à l'exploitation d'un réseau basse tension, de distribution et de branchement</p>		

Réseau France télécom:

- Réalisation des génie-civil par l'entreprise Bouygues
- Pose des fourreaux jusqu'en limite de façade des fourreaux FT
- Réception du Génie-civil par Orange
- Câblage du réseau et reprise des branchements (Cuivre) par Orange

Exemple de **chambre télécom**
pouvant concerner votre parcelle :

Coffre placé dans une cavité souterraine et qui permet de tirer et de raccorder des lignes enterrées de télécommunication.

Les chambres télécom permettent une intervention plus facile sur les réseaux en cas de panne ou de raccordement



Organisation des travaux



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

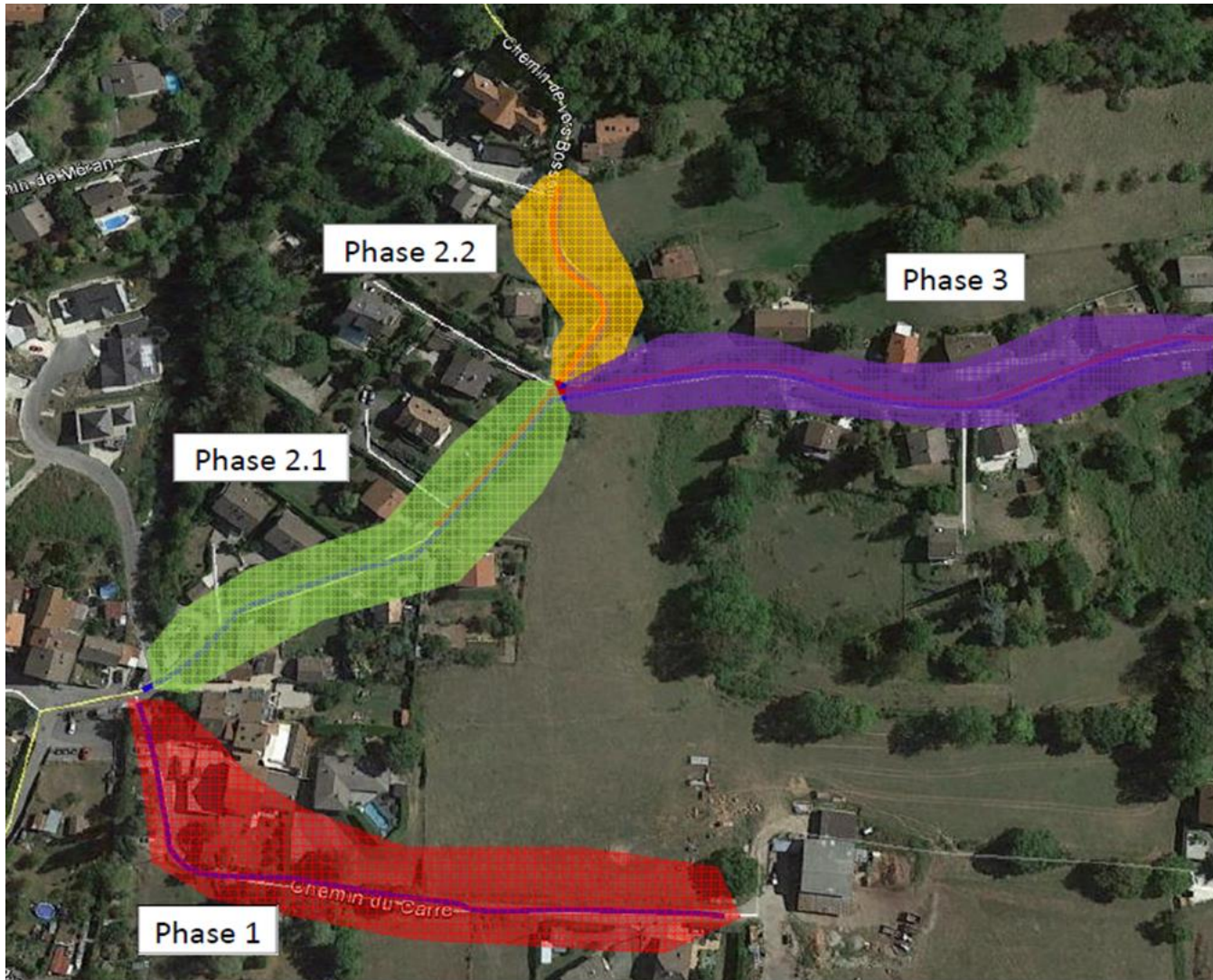
Eclairage public:

- Réalisation des génie-civil et du câblage par l'entreprise Bouygues
- Pose des candélabres et raccordement à l'armoire de commande
- Contrôle électrique et mise en service

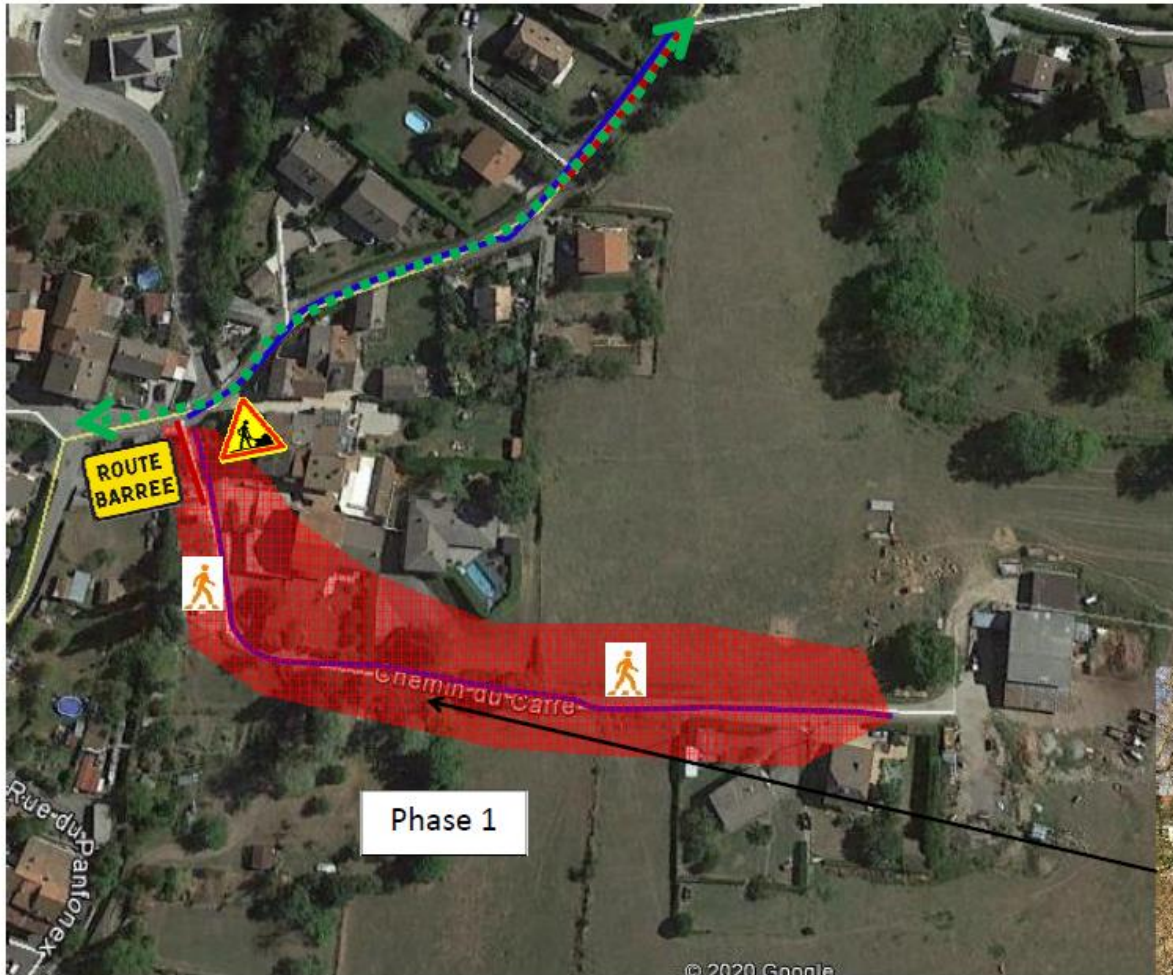


Gestion de la circulation

Plan de phasage – Tranche 1



PHASE 1 : Chemin du Carré



Principales tâches à réaliser:

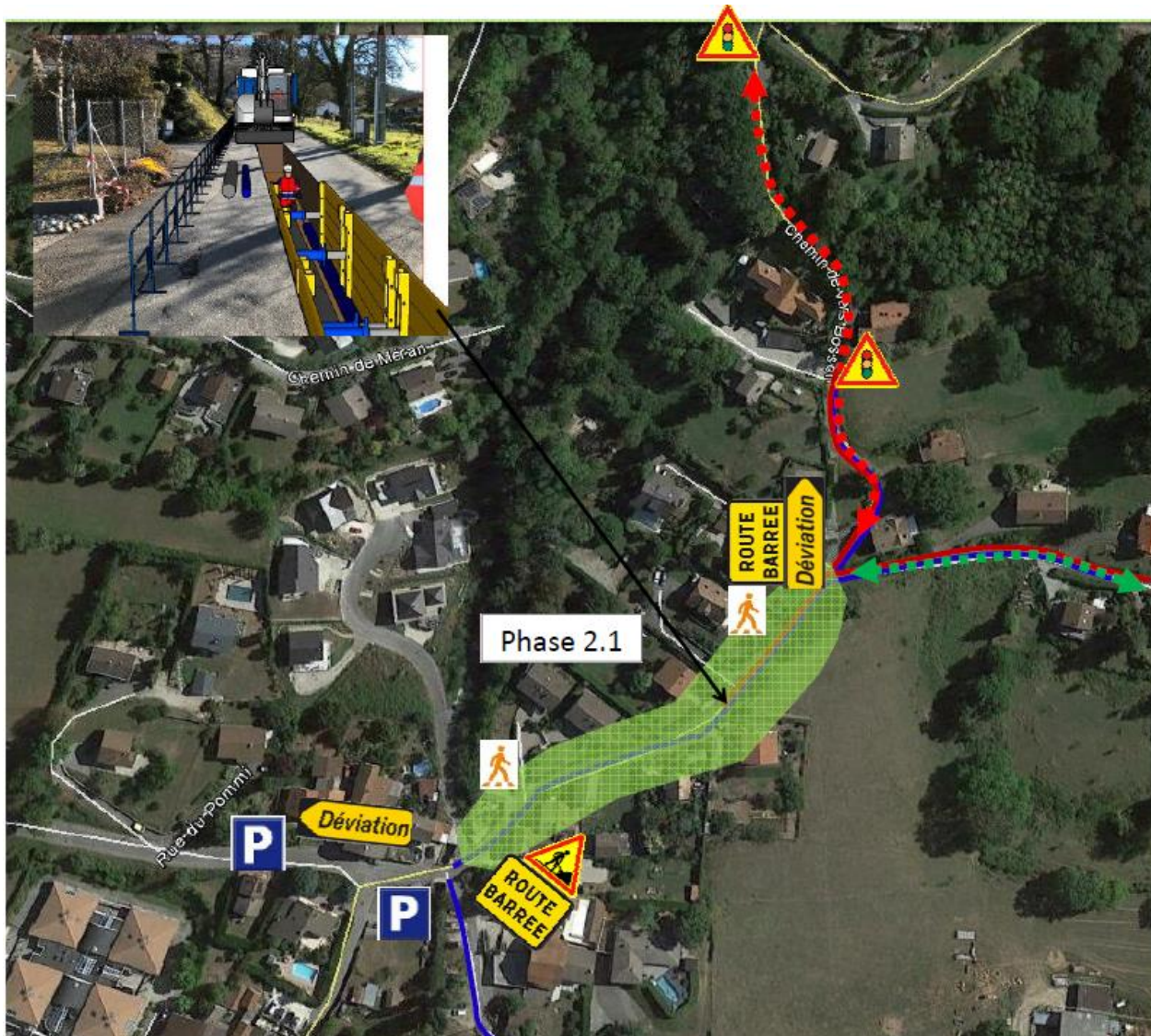
- Tranchée réseaux AEP (225 ml environ)
- Branchements AEP
- Branchement EU (début du chemin)

Gestion de la circulation envisagée:

- **Route barrée**
- Route remblayée soir et week-end
- Accès camion de lait maintenu
- Cheminement piéton maintenu
- Accès secours maintenus
- Parking provisoire sur Rue du Pommi



PHASE 2.1 : Début Tattes jusqu'au croisement Vers Bosson



Principales tâches à réaliser:

- Tranchée AEP seul (120 ml environ)
- Tranchée AEP et EU (60 ml environ)
- Branchements AEP et EU

Gestion de la circulation envisagée:

- **Route barrée** avec déviation par Chemin de Vers Bosson / Route des Dombres / Route du Bois Jaillat / Rue de l'Archet

Sauf pendant les travaux dans le carrefour où la route des Tattes et le chemin de Vers Bosson seront barrés avec déviation par la piste provisoire

- Route remblayée soir et week-end
- Alternat par feux sur la partie haute du Chemin de Vers Bosson
- Cheminement piéton maintenu
- Accès secours maintenus
- Parking provisoire sur Rue du Pommi

PHASE 2.1 : PLAN DE DEVIATION



 Emprise des travaux

 Itinéraire de déviation

PHASE 2.2 : Chemin de Vers Bosson



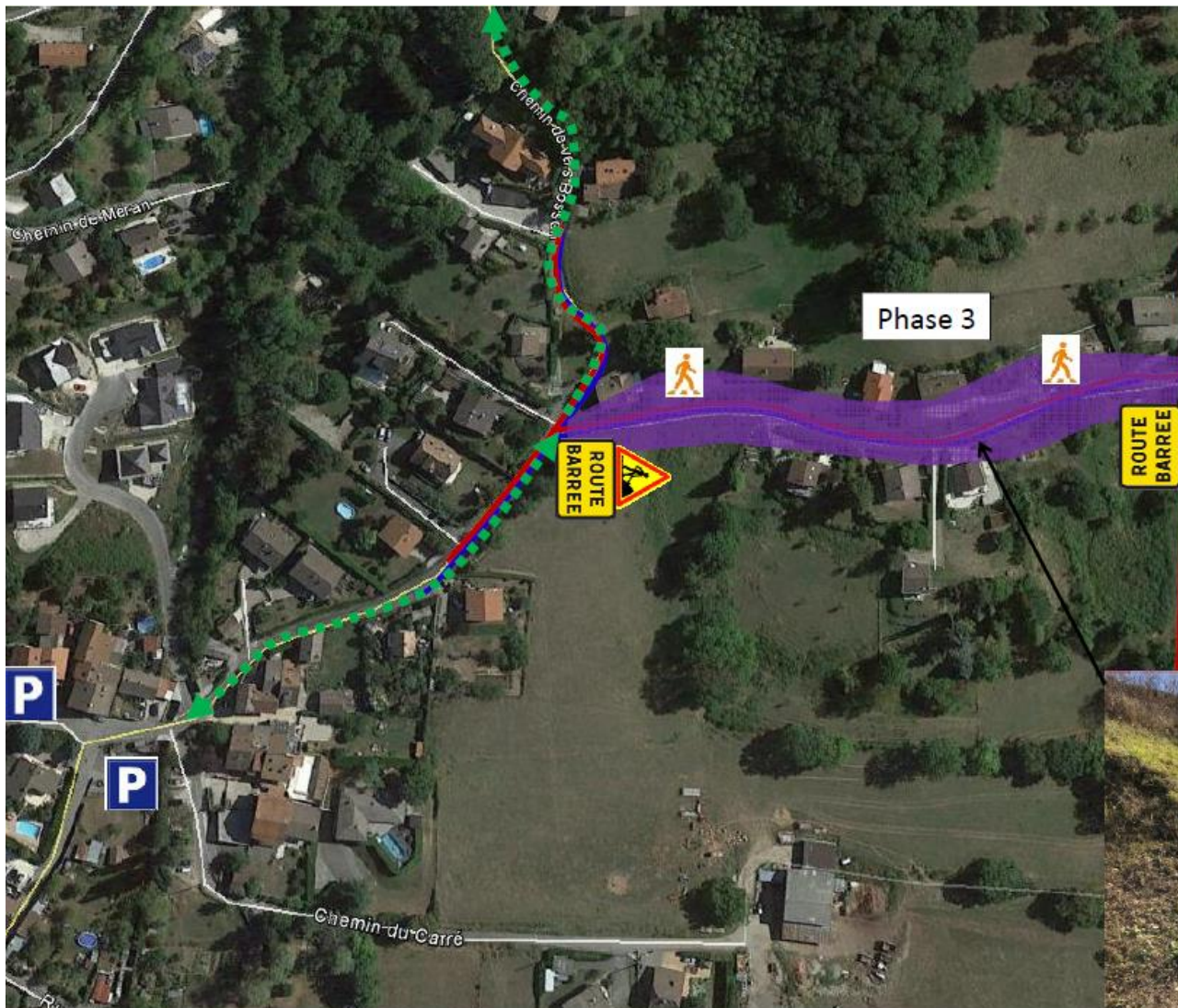
Principales tâches à réaliser:

- Tranchée AEP et EU (95 ml environ)
- Branchements AEP et EU

Gestion de la circulation envisagée:

- **Route barrée**
- Route remblayée soir et week-end
- Alternat par feux sur la partie haute du Chemin de Vers Bosson
- Cheminement piéton maintenu
- Accès secours maintenus
- Parking provisoire sur Rue du Pommi

PHASE 3 : Carrefour Vers Bosson jusqu'à la fin de la tranche 1



Principales tâches à réaliser:

- Tranchée avec blindage
- Pose réseaux AEP et EU (240 ml environ)
- Branchements AEP et EU

Gestion de la circulation envisagée:

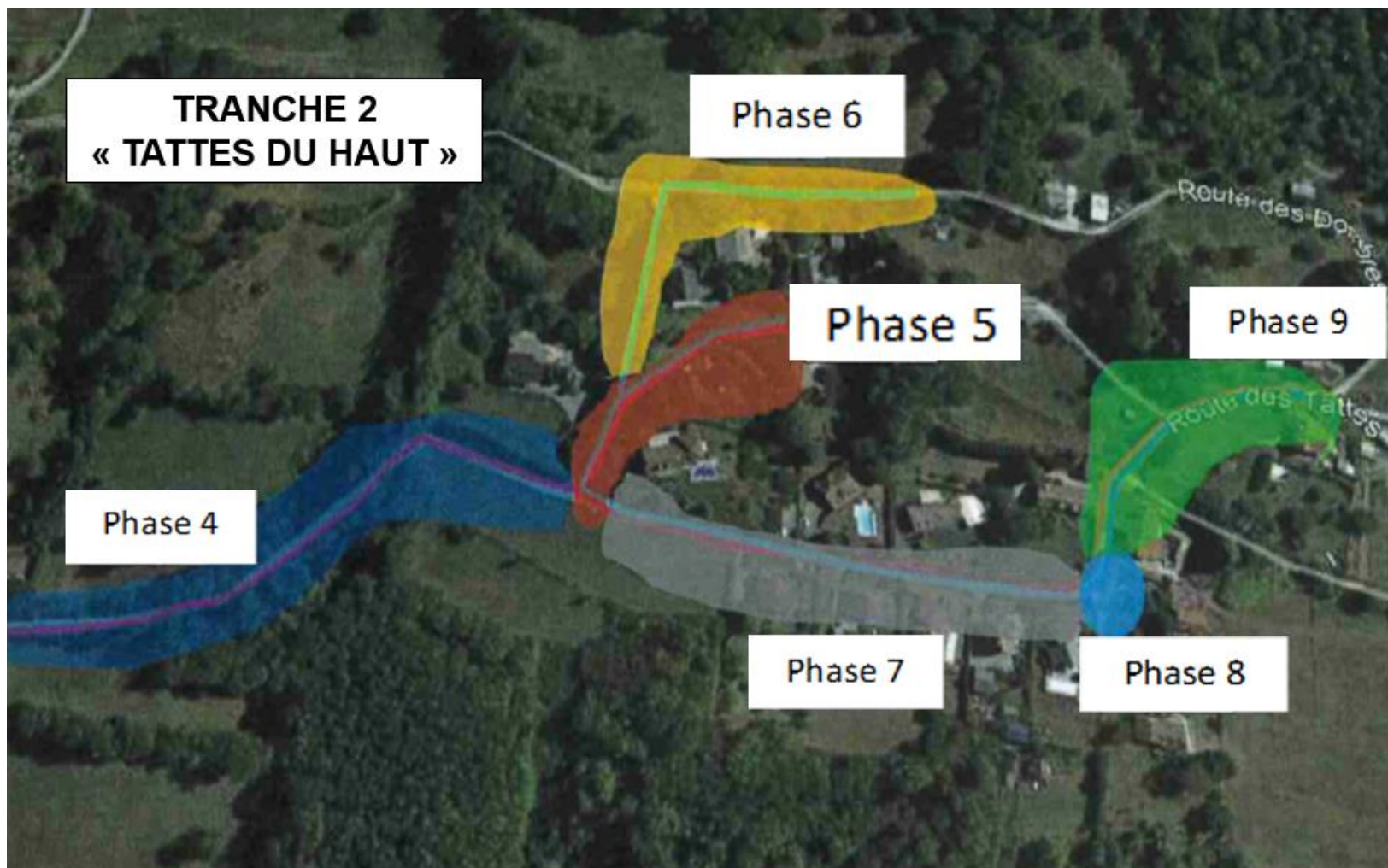
- **Route barrée de 8h30 à 16h30**
- Route remblayée soir et week-end
- Cheminement piéton maintenu
- Accès secours maintenu
- Parking provisoire sur Rue du Pommi
- Déviation par la piste provisoire à l'extrémité de la route des Tattes



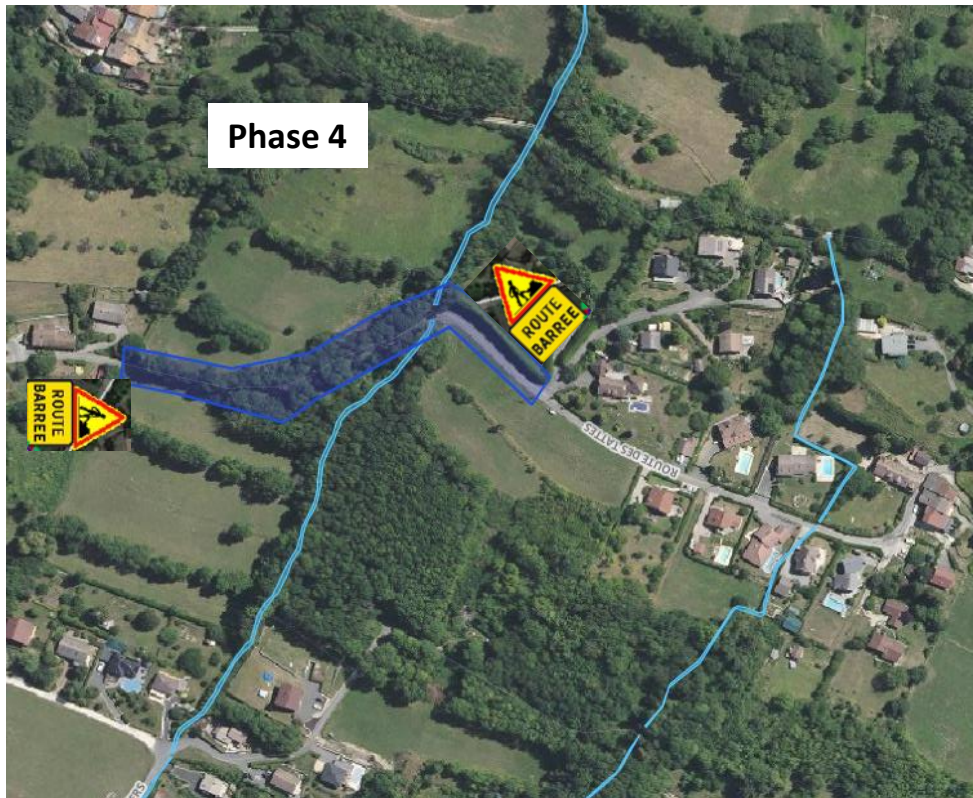
Plan de phasage – Tranche 2



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirans Agglomération



PHASE 4 : Fin tranche 1 jusqu'à l'entrée du lotissement



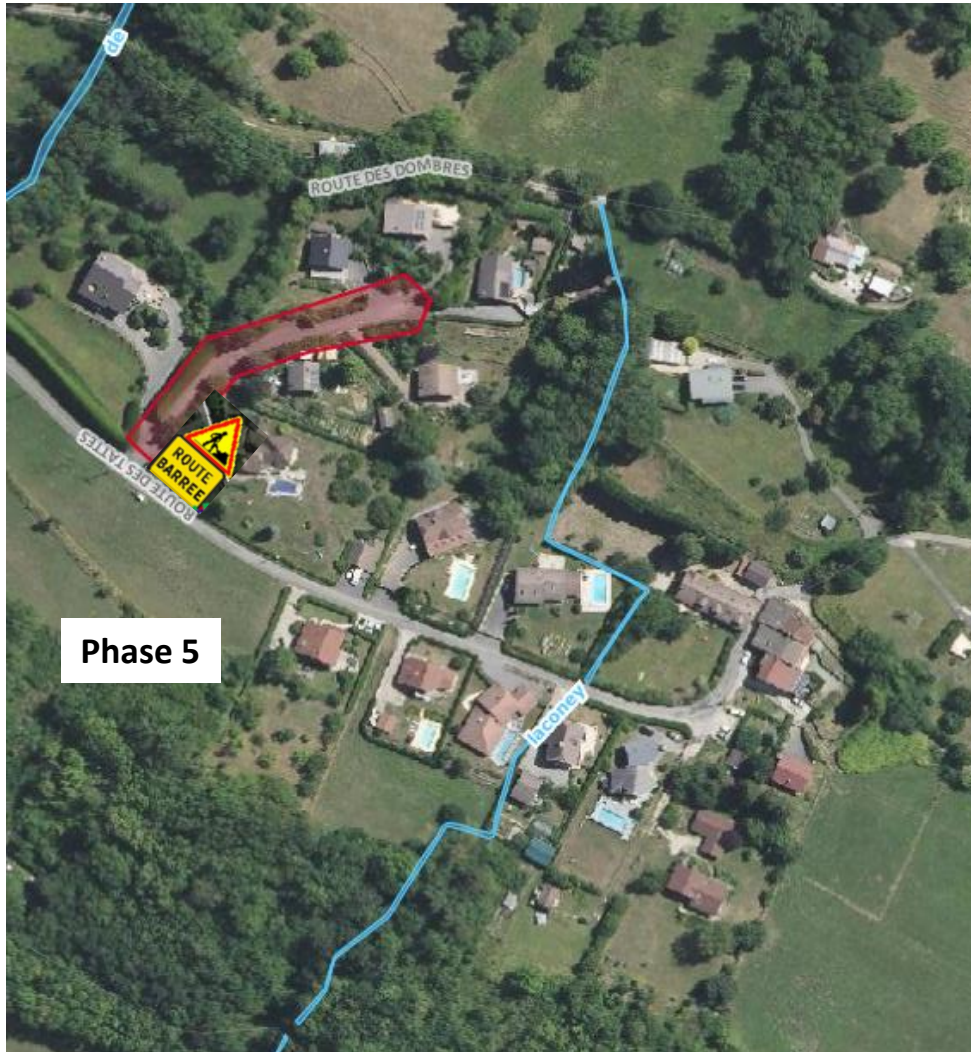
Principales tâches à réaliser :

- Tranchée avec blindage
- Pose réseau EU seul

Gestion de la circulation envisagée :

- **Route barrée de 8h30 à 16h30**
- Route remblayée soir et week-end
- Cheminement piéton maintenu
- Accès secours maintenu
- Déviation par la piste provisoire à l'extrémité de la route des Tattes

PHASE 5 : Lotissement



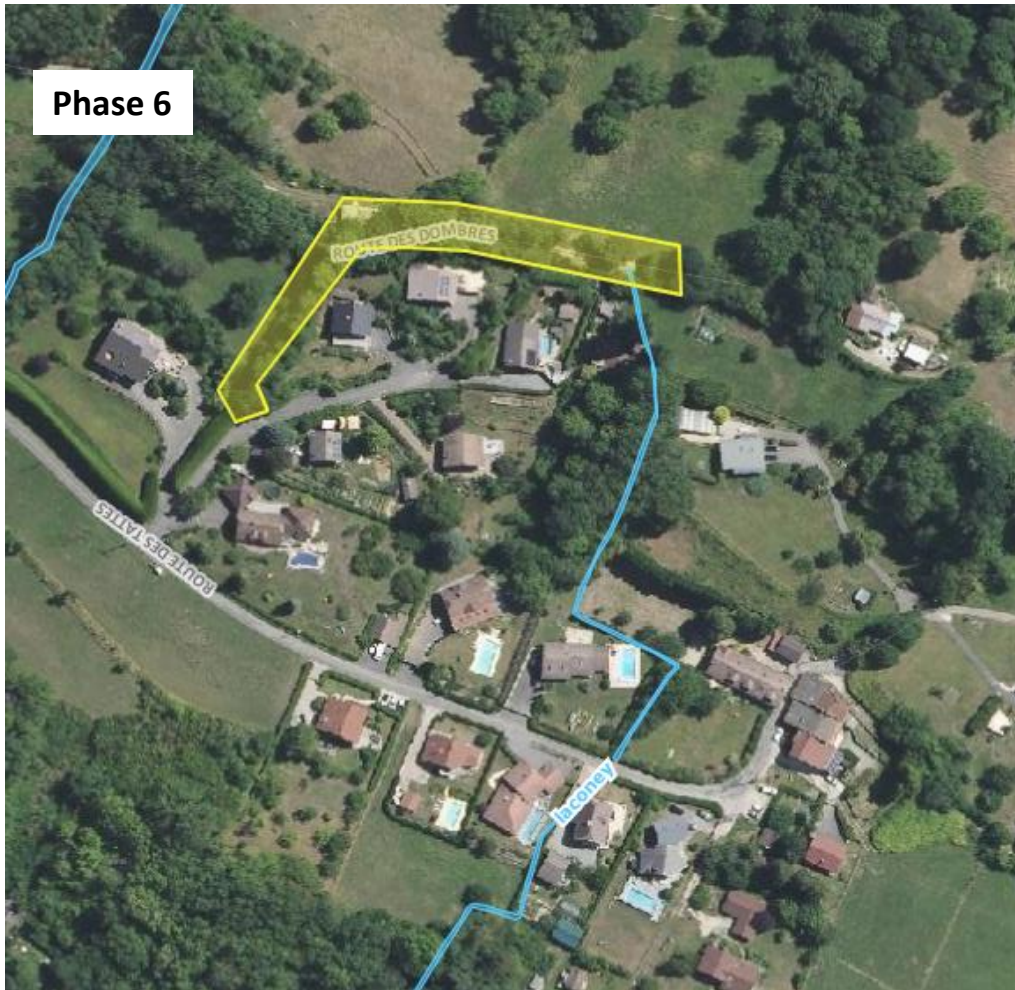
Principales tâches à réaliser :

- Tranchée avec blindage
- Pose réseaux AEP et EU
- Branchements AEP et EU

Gestion de la circulation envisagée :

- Accès lotissement barré
- Voie remblayée soir et week-end
- Cheminement piéton maintenu
- Accès secours maintenu
- Circulation normale sur la route des Tattes

PHASE 6 : Route des Dombres et Chemin de la Courbe



Principales tâches à réaliser :

- Pose réseau AEP seul
- Branchement AEP

Gestion de la circulation envisagée :

- **Route des Dombres barrée**
- Route remblayée soir et week-end
- Cheminement piéton maintenu
- Accès secours maintenu
- **Circulation normale sur la route des Tattes**

PHASE 7 : De l'entrée du lotissement au poste de refoulement



Principales tâches à réaliser :

- Pose réseaux AEP, EU et Refoulement
- Branchements AEP et EU

Gestion de la circulation envisagée :

- **Route barrée de 8h30 à 16h30**
- Route remblayée soir et week-end
- Cheminement piéton maintenu
- Accès secours maintenu
- Déviation par la piste provisoire à l'extrémité de la route des Tattes

PHASE 8 : Création du poste de refoulement



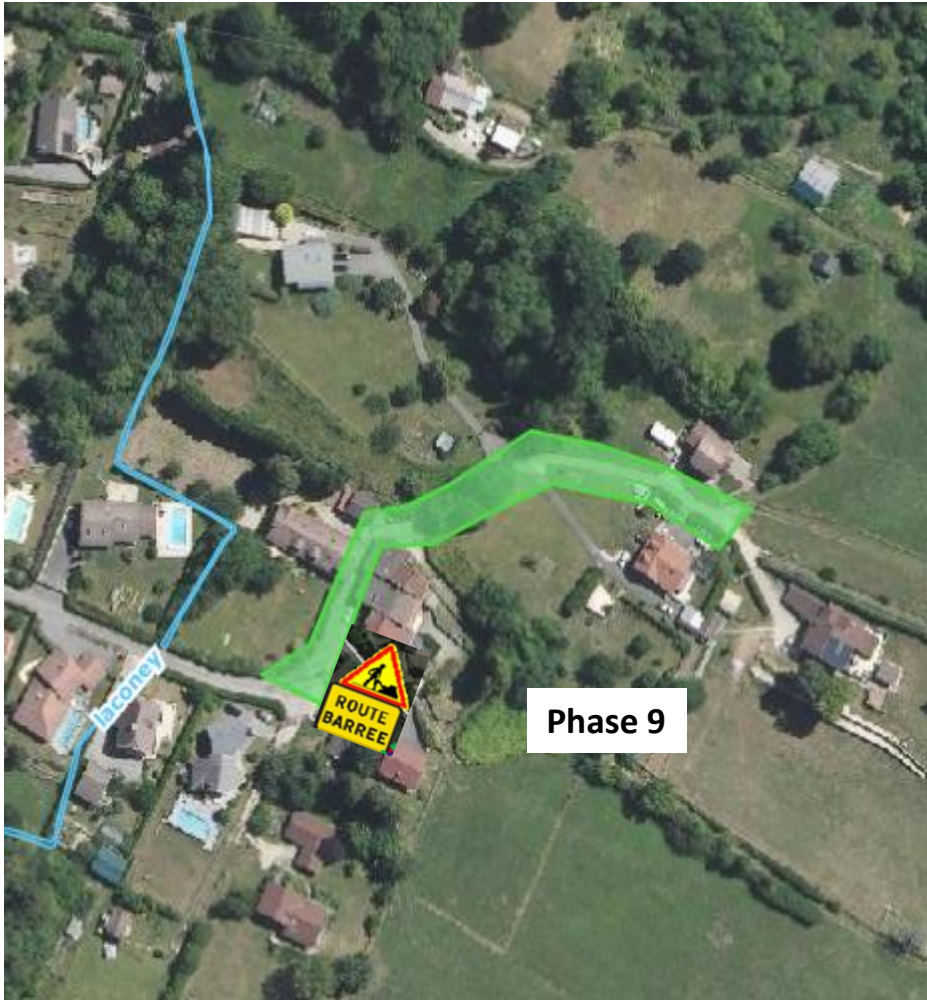
Principales tâches à réaliser :

- Pose de la cuve
- Pose du regard à vanne
- Raccordement des réseaux sur le poste

Gestion de la circulation envisagée :

- Travaux réalisés hors circulation
- **Circulation normale sur la route des Tattes**

PHASE 9 : Extrémité de la route des Tattes



Principales tâches à réaliser :

- Pose réseaux AEP et EU
- Branchements AEP et EU

Gestion de la circulation envisagée :

- Extrémité de la route des Tattes barrée
- Circulation par la piste d'accès provisoire
- Circulation normale sur le restant de la route des Tattes
- Route remblayée soir et week-end
- Cheminement piéton maintenu
- Accès secours maintenu

Information sur les poteaux d'incendie (PI)

-> 3 PI existants seront déplacés sur la route des Tattes :

- rte de vers Bosson (niveau de l'ancienne colonie) déplacé au carrefour Tattes/vers Bosson

- Lotissement (en haut des Tattes) déplacé route des Tattes (en bas du lotissement vers le poste EDF)

- rte des Tattes (vers le petit parking où sera positionné le futur poste de refoulement) déplacé vers le n° 952 (en face du bassin)

-> 2 PI seront créés :

- au milieu du chemin du Carré

- route des Tattes, en face du n°341

Informations diverses

- Positionnement de la boîte de branchement d'eaux usées :

-> la position de la boîte de branchement EU pourra être redéfinie en phase chantier avec l'entreprise et le surveillant de travaux d'Annemasse Agglo

- Les matériaux des tuyaux sont :

-> canalisation d'eau potable en Fonte ductile

-> canalisation d'eaux usées en Polypropylène (PP)

- Pénalité pour non raccordement au réseau d'eaux usées à l'issue du délai de 3 ans après la réception des travaux :

-> à minima triplement de la redevance assainissement (1,31 € / m³ d'eau consommé pour l'année 2022 – Tarif actualisé chaque année)

Coordonnées

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

- Pour les travaux d'AEP et d'assainissement :

Maîtrise d'œuvre : Annemasse les Voirons Agglomération : Madame Laurence LESAGE – contact@annemasse-agglo.fr

Entreprises : SOGEA / RAMPA / CLAPASSON

- Pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs :

Maîtrise d'œuvre : Monsieur Abdelghani RAHIL – abdelghani.rahil@geoprocess.fr /
06.27.41.07.27

Entreprise : BOUYGUES

- Conducteur de travaux : Monsieur Thierry CARRIOT – t.carriot@bouygues-es.com
06.99.70.40.25
- Chef de chantier : Monsieur Charles PHILLIPOTEAUX –
c.philippoteaux@bouygues-es.com 07.63.94.95.26